

Candidat(e) à Commission Fédérale des Conflits titulaires ou suppléants

Titulaire

Suppléant

Numéro de syndicat

Le syndicat FO de l'entreprise

Présente comme candidat(e) à la Commission Fédérale des Conflits le (ou) la camarade suivant(e) :

Nom Prénom

Date de naissance/...../.....

Adresse personnelle

Adresse mail

Téléphone portable

Adhérent à Force Ouvrière depuis le/...../.....

Fait à le

Signature du Secrétaire du Syndicat

Signature du ou de la Candidat(e)

Pour être candidat(e) à la Commission Fédérale des Conflits, il faut remplir les conditions prévues à l'article 27 des statuts :

La Commission Nationale Fédérale des Conflits est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus par le Congrès Fédéral National. Ils ne peuvent être déjà membre d'un autre organe statutaire de la Fédération.

Pour les titulaires, la répartition suivante est à respecter : 2 représentants de l'Agriculture, de l'Industrie Agro-Alimentaire ; 2 représentants de l'Alimentation, du Commerce, de HCRCT ; 1 représentant des Tabacs, des Services.

Il en sera de même pour les suppléants.

Pour être membre de ladite commission, il faut avoir cinq années ininterrompues d'appartenance à la fédération, être présenté par un syndicat et exercer une activité professionnelle.

Sur proposition de la Commission Administrative Fédérale, sont soumis à cette Commission les différends pouvant surgir entre la Fédération et l'un de ses syndicats, ou entre deux syndicats fédérés.

La Commission Nationale des Conflits se réunit dès la clôture du Congrès et désigne en Secrétaire, parmi ses membres, qui assistera de droit avec voix consultative aux travaux de la Commission Administrative Fédérale.